



RÉUNIS EN ÉTATS GÉNÉRAUX LE 19 AVRIL 2008, LES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIFS DU MOUVEMENT DES “AMOUREUX AU BAN PUBLIC” SE SONT ACCORDÉS SUR UNE PLATEFORME DE REVENDICATIONS. POUR QUE LEUR DROIT DE MENER UNE VIE FAMILIALE SOIT PLEINEMENT RESPECTÉ, ILS DEMANDENT :

1 — Le respect de la liberté du mariage par **la suppression des entraves** mises à sa célébration.

2 — Le respect de la vie privée par **la limitation des enquêtes** et auditions portant sur la réalité de l'intention matrimoniale et de la communauté de vie : l'arrêt du caractère systématique et répétitif de ces enquêtes et leur encadrement rigoureux.

3 — La délivrance automatique d'**un visa d'entrée** en France pour les étrangers vivant en couple avec un Français ainsi que pour les enfants de ces étrangers.

4 — La délivrance automatique d'**un titre de séjour** aux étrangers vivant en couple avec un Français quelles que soient les conditions de leur entrée et de leur séjour en France.

5 — La garantie d'une situation administrative stable par la délivrance de plein droit d'**une carte de résident** et un accès facilité à la nationalité française.

6 — **Le maintien du droit au séjour** en France en cas de divorce, de séparation ou de décès du ressortissant français.



7 — **L'interdiction de prononcer l'éloignement** d'un étranger vivant en couple avec un Français et la fin du caractère délictuel du séjour irrégulier en France.

8 — **L'amélioration des conditions d'accueil** des étrangers dans les administrations.

9 — **Des délais brefs** imposés à l'administration pour l'instruction des demandes.

10 — L'obligation de motiver toute décision de refus et l'instauration de procédures garantissant la **transparence** de l'instruction des demandes déposées auprès de l'administration.

REVENDICATIONS